



## OBJECTIF(S)

- Identifier les pistes d'amélioration des ratios et dynamiser la gestion du temps des collaborateurs acteurs du développement

## NIVEAU & PUBLIC

### SPÉCIALISATION

Titulaires de cartes, gestionnaires et comptables

**Prérequis** : aucun

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

**Durée** : 1 jour (soit 7 heures)

**Moyens pédagogiques** : Cas pratiques - Support pédagogique Quiz d'évaluation finale

**Matériel nécessaire** : vidéo projecteur, paper-board

**Effectif maximum** : 20

## INTERVENANT(S)

**Formateur** : Professionnel spécialisé en gestion et comptabilité appliquées à l'immobilier

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

## TARIFS

**Adhérent FNAIM** : 220 € HT

**Non Adhérent FNAIM** : 320 € HT

## PROGRAMME

### INTRODUCTION

Application des bons principes de développement, basée sur une organisation structurée. Développer le CA sur le métier de syndic.

### I - ORGANISATION

- Management des organisations adaptées en fonction du cabinet et de sa stratégie
- Taille critique en fonction des portefeuilles gérés
- Détermination des seuils de productivité par activité
- Valorisation des prestations
  - Analyse des honoraires
  - Calcul du coût moyen par lot
  - L'optimisation des logiciels dédiés
  - tableaux de bords de suivi d'activité (création, mise en place et suivi).

### II - DES COLLABORATEURS ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

- Gestion du temps et organisation personnelle des collaborateurs
  - Identifier les tâches chronophages
  - Mettre en place des actions correctives
- Animation des équipes
  - L'adhésion au changement
  - L'évaluation périodique
  - La répartition des tâches, le système de délégation
  - La facturation et l'intéressement
- Accompagner le changement
  - Le retro planning de la bascule
  - Les points d'étape
  - L'analyse corrective des écarts

### III - LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

- Les outils de la croissance
- La qualité des services apportés
- La réactivité au bénéfice des mandants
- La synergie sur la transversalité métiers



Programme accessible  
aux personnes  
en situation de handicap